

45. Paul et les femmes

Paul va devoir affronter l'émancipation féminine. Il va, ce qui lui vaudra sa réputation de misogynie, plaider pour que les femmes portent le voile au culte, une marque d'autorité (1Co.11,2-16) et leur donner l'ordre de se taire en assemblée (1Co.14,34-36). Cela suffit-il à faire de Paul un misogyne ? Face à la crise et au désordre, l'apôtre n'a-t-il pas plutôt paré au pire ? Certains indices le donnent à penser.

En passant avec Paul dans le bassin culturel gréco-romain, le christianisme entre dans une société globalement (mais pas toujours) plus permissive à l'égard de la femme. Précisons : à l'égard des femmes aisées. Celles-ci bénéficient d'un espace social nettement plus enviable ; elles peuvent vivre indépendantes, tenir commerce, accéder aux beaux-arts, changer de mari ; la vie politique romaine a aussi ses égéries. » (Daniel Marguerat, Le Dieu des premiers chrétiens, éd. Labor et Fides, p.133)

1 Timothée 2,

8 Je souhaite donc que les hommes prient en tout lieu, en élevant des mains saintes, sans colère ni discussions.

9 De même aussi, que les femmes, vêtues d'une manière décente, avec pudeur et discrétion, se parent, non pas de tresses, d'or, de perles ou de toilettes somptueuses,

10 mais d'œuvres bonnes, comme il convient à des femmes qui se prétendent pieuses.

11 Que la femme s'instruise en silence, avec une entière soumission.

12 Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de dominer l'homme ; qu'elle demeure dans le silence.

13 En effet, Adam a été façonné le premier, Eve ensuite ;

14 et ce n'est pas Adam qui a été trompé, c'est la femme qui, trompée, s'est rendue coupable de transgression.

15 Elle sera néanmoins sauvée en devenant mère, si elle demeure dans la foi, l'amour et la consécration, avec pondération.

Les revendications de l'apôtre sont évidemment marquées par le contexte social et religieux de son temps, dans lequel vivaient les premiers chrétiens, mais elles sont aussi – et surtout – réponse aux dérives qui menaçaient l'unité de cette jeune église. Paul veut dans l'urgence cadrer la piété dans une pratique qui ne soit pas n'importe quoi. Que les hommes prient sans colère ni discussions. Que les femmes dignement vêtues se préoccupent d'abord de la charité, des bonnes œuvres en accordant peu d'importance au paraître. Jusque là, tous sont ramenés à l'essentiel. Le texte dérape dans les versets 11 à 15. Mais pas parce que Paul était misogyne : il ne hait pas les femmes ! Il est simplement confronté aux excès que la liberté de l'évangile pourrait amener. Ainsi, certains croyants proposaient carrément de proscrire le mariage (1 Tm 4,3) ; se posait aussi le problème des veuves désœuvrées à charge de la communauté (1 Tm 5,13), celui du bavardage, des tabous alimentaires, etc. Paul va opposer à ces dérives l'éloge de la piété comme témoignage de foi et de dignité des croyants d'abord, hommes et femmes, et de ceux qui ont charges et responsabilités au sein de la communauté (les surveillants et les diacres). C'est d'ailleurs à eux qu'il en veut principalement : si la pagaille s'est installée, n'est-ce pas qu'ils ont failli à leurs devoirs ? Alors Paul, qu'on sent très inquiet, fait acte d'autorité : il va donner ses instructions. Je ne permets pas... Ce n'est pas le Seigneur qui parle, mais l'apôtre ! Le croyant nourri de sa tradition juive qui tente par l'évocation du péché originel de mettre tout le monde devant ses responsabilités. Cela reste évidemment complètement dépassé pour nous au 21^e siècle.

Les églises fondées par l'apôtre ont été en effet des communautés de disciples égaux. L'examen des salutations consignées par Paul en finale de ses lettres a permis de constater que les communautés pauliniennes ont englobé tous les groupes sociaux du monde romain, et plus fort encore, que les femmes y ont occupé une place importante. En Romains 16, 3-16, Paul cite nommément 26 personnes, dont 17 hommes et 9 femmes. Parmi elles figure Junia (v. 7), dont le prénom a été masculinisé au sein de la transmission des textes, parce que les copistes médiévaux ne concevaient pas que saint Paul décerne le titre d'apôtre à une femme ! La plupart des personnes saluées sont qualifiées par le travail qu'elles assurent dans la communauté, et aucune ségrégation n'apparaît entre hommes et femmes. Le rôle des couples Prisca et Aquilas, Andronicus et Junia est décrit avec une identique admiration (16, 3s. 7) ; femmes et hommes sont dits « collaborateurs » de Paul (16, 3.9) ; femmes et hommes ont « peiné » pour le Christ (16, 6.12), un terme que Paul s'applique à lui-même (1 Th 1, 3) ; femmes et hommes sont appelés « bien-aimés » (16, 5.8.9.12).

« Il n'est pas permis aux femmes de parler. A quoi Paul fait-il allusion ? De quel parler s'agit-il ? Les femmes bavardaient-elles pendant le culte ? Tenaient-elles des discours inspirés ? Interrompaient-elles irrespectueusement un prédicateur ? Posaient-elles des questions intempestives ? Faisaient-elles des excès de glossolalie ? Paul utilise un verbe ouvert, non marqué dans un sens ou dans l'autre. Les femmes parlent. Comme l'apôtre les renvoie à la maison pour interroger leur mari, ce parler devait comprendre aussi des questions. L'argument est ferme : elles doivent être soumises, comme le veut la coutume (juive), c'est-à-dire renoncer à leur droit : non face à l'homme, mais face à la communauté. Mais notons bien que contrairement à l'usage qui en a été fait, ce passage ne bâillonne pas la femme dans le culte (sinon, comment expliquer qu'elle prophétise ? 1 Co 11, 5) ; il pose la règle d'une discipline culturelle, dont le parler des femmes est un cas particulier.

Expliquons-nous sur ce point. Un peu de recul est nécessaire. Tout le chapitre 14 est consacré aux désordres culturels. Paul doit gérer la pléthore. La profusion du parler en langues a débordé en anarchie, si bien que chacun parle pour soi et que tout le monde n'écoute personne (14, 23). L'apôtre commence par poser la nécessité de la prophétie pour décrypter le parler en langues ; à la différence de la glossolalie, la prophétie est un langage clair, susceptible d'édifier la communauté (14, 1-25). Paul répète au verset 26 le principe : que tout se fasse pour l'édification de la communauté ; il l'applique ensuite par la mise en place de trois règles pour l'ordonnance du culte (14, 26-36).

La première (14, 27s) : pour le parler en langues, qu'il y ait au maximum trois interventions successives ; mais si personne n'est là pour interpréter, que le glossolale « se taise dans l'assemblée », et se parle à lui-même et à Dieu.

La deuxième (14, 29-33a) : pour la prophétie, même consigne. Trois interventions au plus. Et si un autre assistant reçoit une révélation, « que le premier se taise ».

La troisième (v. 33b-35) : que les femmes « se taisent dans les assemblées », car elles peuvent interroger leur mari à la maison.

Paul se fait ici brutal, forfaitaire, maladroit. Il laisse entendre que les deux premières règles ne concernent que les hommes, mais qui dit que les femmes n'étaient ni glossolales, ni prophètes ? On sait que l'inverse est vrai. Les trois règles s'inscrivent dans une même stratégie : une limite est dictée à l'expression individuelle pour protéger l'interaction communautaire. Il s'agit de se soumettre, c'est-à-dire limiter son droit en faveur d'autrui. Cette régulation du droit de parole dans le culte renvoie chacune des trois catégories, non pas au silence, mais à un autre lieu de parole : le glossolale (homme ou femme) est invité à se parler à soi ; le prophète (homme ou femme) à attendre son tour ; la femme à interroger le mari chez elle. La soif d'instruction qui animait les femmes chrétiennes au premier siècle n'est pas écrasée, ou pire, ridiculisée ; elle est déplacée dans son assouvissement »¹.

¹ Daniel Marguerat, *Le Dieu des premiers chrétiens*, éd. Labor et Fides, p.140-141.